

Projet agrivoltaïque de Pionnat

Comité de Projet



Compte rendu

Réunion du **26 septembre** en mairie de Pionnat

**ABO
ENERGY**

Personnes présentes :

En qualité de représentants du porteur de projet :

- Benoit RIMOUR, Responsable projet agrivoltaïque, en charge du projet de Pionnat

En qualité de représentants des collectivités :

- Laurent PIOLE, Maire de la commune de Pionnat
- Josiane CHAMBERAUD, Maire de la commune de Cressat,
- Vincent GAUTIER-DUPRAT, Conseiller municipal de la commune de Saint Laurent

Le cas échéant, invités à la demande d'un des membres du comité :

- Florian LOUGNON, Chef de projet Tepos au Syndicat d'Est-Creuse

Le cas échéant, invités à la demande du porteur de projet :

- N/A

Le cas échéant, invités à la demande d'un représentant de la commune d'implantation du projet ou de l'établissement public de coopération intercommunale :

- N/A

Compte rendu de la réunion :

Le contenu de la présentation est mis à disposition sur la page internet du projet : <https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/pionnat.html>

Les explications complémentaires et réponses aux observations émises sont retranscrites ci-dessous.

01. À propos d'ABO Energy

Fondée en 1996, le Groupe ABO Energy compte parmi les développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe. Ses experts développent, construisent, exploitent et renouvellent des parcs éoliens et photovoltaïques au sol, et des systèmes d'énergies hybrides (stockage, hydrogène) dans 16 pays sur 4 continents.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans. ABO Energy a développé et construit près de 442 MW de parcs d'énergies renouvelables en France à ce jour et 108 MW sont en phase de construction dont 4 parcs agrivoltaïques en Charente et dans le Loiret. La Haute-Vienne et la Creuse font partie des territoires sur lesquels le responsable de projets, Benoit Rimour, travaille avec notamment trois projets agrivoltaïques en développement sur des exploitations d'élevage bovins.

ABO Energy est actif au sein de groupes de travail organisés avec des acteurs des énergies renouvelables dont notamment le SER, Atlansun mais également partenaire avec des Instituts renommés comme l'INRAE (Institut National de Recherche en Agronomie et Environnement) ou des fédérations telles que la FFPA (Fédération Française des Producteurs Agrivoltaïques) et la FNO (Fédération Nationale Ovine), pour être au cœur des dernières réflexions sur l'agrivoltaïsme.

02. Localisation du projet

Justification du choix du site

Le site de Laboureix sur la commune de Pionnat se situe dans une zone géographique de la Creuse qui n'est pas concernée par la loi montagne, et qui est en dehors des contraintes environnementales (ZICO, ZNIEFF1 & 2, NARURA2000).

La distance au poste source de Guéret avoisine les 10km. La remarque du non-respect de la doctrine CDPENAF a été évoquée. En effet, nous avons connaissance de la préconisation des 5km stipulée dans la doctrine départementale mais après discussion auprès de plusieurs administrations sur le sujet, nous avons avant tout été orientés sur la qualité du projet agricole. Pour le projet de Pionnat, travaillant sur un projet de transmission et acquisition d'une ferme agricole par un jeune agriculteur, nous mettons alors en valeur le travail en cours du volet agricole.

Options de localisation envisagées

Le choix géographique n'est pas à l'origine du projet. Pour le projet de Pionnat, c'est le propriétaire qui a contacté ABO Energy et a proposé son projet agricole qui consiste à la transmission de son activité et

à la vente de son exploitation. ABO Energy a alors étudié la faisabilité d'accompagner un Jeune agriculteur à acquérir une ferme agricole. Le travail en amont avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER de la Creuse nous a alors amené à lancer le développement de ce projet situé au village de Laboureux de la commune de Pionnat.

Plan parcellaire et références cadastrales

La zone d'implantation se situe au lieu-dit de Laboureux sur la section OF de Pionnat. Nous sommes sur des terres d'élevage avec pour l'intégralité de la surface d'étude des parcelles de type prairies permanentes à faible potentiel agronomique.

Extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables

Le règlement national d'urbanisme s'applique sur l'ensemble de la commune de Pionnat.

03. Caractéristiques du projet

Objectifs du projet

L'objectif principal du projet de Pionnat est la recherche et la mise en place d'un Jeune Agriculteur en tant que propriétaire/exploitant pour la succession de Denis Martin, futur retraité. Le propriétaire actuel resterait propriétaire du parc agrivoltaïque (environ 28Ha) et vendrait au futur exploitant du parc le reste de sa ferme, à savoir : 70Ha environ de terres agricoles, des bâtiments et engins agricoles et le cheptel bovin de l'exploitation. Les retombées économiques du projet seront réparties entre les deux partis à hauteur de 55% pour le propriétaire sortant, 45% pour le futur acquéreur.

Ce travail est effectué avec la collaboration de la SAFER qui reste en charge de l'estimation de la ferme agricole, de la publication de la mise en vente de l'exploitation et de la sélection du futur acquéreur. Le projet a été présenté à la Chambre d'Agriculture, elle jouera son rôle d'accompagner le JA et de suivre le bon déroulement de la transmission. Enfin, ABO Energy a rencontré à ce jour une banque (et prochainement une seconde) pour présenter le projet. Le premier retour a été concluant concernant la pertinence du montage financier pour l'aide à l'acquisition de la ferme par le Jeune agriculteur.

L'enjeu de ce projet est alors le développement d'un projet agrivoltaïque avec

- la mise en place d'un Jeune agriculteur sur l'exploitation bovine
- en lui facilitant l'accès à la propriété et sans spéculation foncière (contrôlé par la SAFER)
- en facilitant un accès au prêt bancaire avec l'aide financière liée au parc solaire.

L'objectif complémentaire du projet est de répondre aux enjeux de la transition énergétique : un rappel a été réalisé concernant les objectifs nationaux (PPE) et les objectifs de la Nouvelle Aquitaine, qui ambitionnent de passer de 4.4 GW de puissance installée aujourd'hui à 8.5 GW en 2030.

Principales caractéristiques

L'implantation du parc présentée au comité de projet représente environ 28 hectares clôturés pour 13.3MWc (21400 modules environs) de puissance crête installée avec comme choix de technologie le tracker mono-axial (rangée de tables de nord au sud s'orientant d'est en ouest). L'exploitation bovine restera en place, les tables seront alors surélevées (axe de rotation à 2.5m) pour permettre la libre

circulation du troupeau et un inter-rangé de 4 à 4.5m est choisi pour le libre passage des engins agricoles.

Une piste périphérique interne permettra au SDIS toute intervention. Une piste externe est localement implantée ; une attention particulière a été relevée à ce sujet. ABO Energy devra se rapprocher rapidement de l'administration compétente pour confirmer les voies de circulation nécessaires aux interventions du SDIS23.

Enjeux socio-économiques & Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Il a été rappelé lors de la présentation l'ensemble des actions de communication qui ont été réalisées et programmées pour informer du lancement du projet et de ses avancées aux habitants de la commune, aux élus locaux ainsi qu'aux différentes administrations. ABO Energy insiste pour être transparent sur ses activités et informer des enjeux territoriaux à prendre en compte sur la phase de développement. La concertation préalable volontaire à venir est organisée à l'initiative d'ABO Energy en ce sens.

Plusieurs sujets sont à l'étude pour un aménagement du territoire et en cours de discussion avec les élus locaux :

- Le chemin pédestre qui longe le parc serait renforcé et aménagé
- La végétalisation du chemin pédestre sera à l'étude avec le bureau d'étude environnemental et paysager, tout comme la plantation de haies au sud du parc pour atténuer la visibilité des structures depuis le village de Villebige.
- La ligne électrique basse tension qui traverse le parc pourrait être enterrée le long du sentier pédestre de la route de Laboureix à Villebige
- Une indemnité annuelle pour l'accès au parc via les voies et chemins ruraux sera versée à la commune

Il est à préciser qu'une fiscalité liée au parc sera appliquée. L'IFER, répartie entre la commune (20%), le département (30%) et l'EPCI (50%) est l'imposition la plus significative (entre 3000€ et 4000€/MWc/an) que pourra toucher la commune. Un décret est attendu pour préciser le montant et les modalités du « partage de la valeur » qui est prévue dans la loi d'accélération.

Coût prévisionnel

L'état d'avancement actuel du projet ne permet pas de donner un chiffre précis sur le coût prévisionnel du parc solaire. La fourchette large qui a été notée dans la présentation se situerait entre 11 et 18 M€.

Puissance projetée

Le parc présenté à ce stade des études de développement affiche une puissance crête de 13.3MWc.

On rappelle que la technologie employée est une structure tracker qui permet d'augmenter le productible à 1524 kWh/kWc/an, soit 13% supplémentaire par rapport à une structure conventionnelle fixe.

04. Desserte et raccordement

Desserte

L'accès se ferait par la départementale D4 qui passe au nord de la zone d'implantation. Une CAC (convention d'autorisation communale) est en cours de négociation afin que la mairie de Pionnat autorise ABO Energy à élargir et renforcer les voies d'accès au chantier et aux passages de câbles. Une indemnité annuelle sera alors versée en contrepartie. Le document (modèle interne à l'entreprise) a été donné au maire qui pourra analyser la demande avec l'appui de ses conseillers.

Raccordement

Deux postes sources sont aujourd'hui disponibles pour accueillir le raccordement du parc solaire de Pionnat : celui de Guéret dont la capacité technique est suffisante et qui se situe à un peu plus de 12km par le réseau routier ; et Lavaud dont la distance se trouve à 14.5km.

Observations et conclusion

Observations

Un premier constat a été le l'absence du propriétaire/exploitant qui porte le projet agricole :

L'objectif de ce Comité de projet est de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet agrivoltaïque de Pionnat sur son territoire d'implantation. Il permet un temps d'échanges entre le porteur de projet ABO Energy et les élus locaux en priorité. Le projet agricole étant coconstruit avec le propriétaire-exploitant des terrains, la SAFER et la CA, l'ensemble des informations connues à ce jour sont partagées en toute transparence. Le propriétaire-exploitant sera invité à accompagner ABO Energy lors d'une réunion avec la DDT et notamment devant la COPP « la commission opérationnelle de présentation des projets » avant le dépôt de demande de permis de construire.

Une remarque a été faite sur la non-communication des loyers touchés par le propriétaire face au Conseil Municipal par souci de transparence :

Concernant le montant des loyers versés, ABO Energy fait primer le principe de confidentialité. La promesse de bail et de servitudes est négociée de gré à gré entre propriétaire-exploitant et ABO Energy, c'est un contrat privé qui concerne ses signataires et qui reste dans le domaine du projet agricole (information partagée avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER).

Un dernier point partagé était le nombre de projets photovoltaïques sur la commune de Pionnat :

A ce jour, le projet agrivoltaïque de Denis Martin est le projet le plus avancé. La mairie a connaissance d'un projet en cours de démarrage avec un autre développeur qu'ABO Energy, qui devrait se manifester prochainement pour une présentation aux élus de la commune. Enfin, ABO Energy a été contacté par une personne mais cela relève plus de la curiosité : aucune rencontre ou négociation n'a été lancée.

Conclusion

La présentation a semblé être claire pour l'ensemble des participants. Aucun commentaire n'a été rédigé sur le registre mis à disposition (Annexe 3). Les échanges ont été continus tout au long de la présentation pour aborder des sujets aussi bien généraux que spécifiques au projet. Plusieurs points techniques ont été discutés et seront à conclure pour la suite du projet.

Un lien continu avec la mairie sera maintenu et un suivi du syndicat d'Est-Creuse sera effectué régulièrement pour maintenir la transparence de l'avancement du projet et garder un rapport de confiance avec les acteurs locaux.

ANNEXE 1 : Copie du courrier d'invitation



ABO Energy France SARL

Agence de Toulouse

1 Rue de la Soufflerie

31500 Toulouse

+33(0)5.34.31.16.76

Votre interlocuteur :

Benoit Rimour, Responsable Projet agrivoltaïque

benoit.rimour@aboenergy.com

+33(0)6.07.14.91.41

Mairie de Pionnat

1 Pl. de la Mairie,

23140 Pionnat

TOULOUSE, le 23 juillet 2024

LRAR n° 1A 212 509 6323 5

Objet : Création d'un Comité de Projet – Projet agrivoltaïque de Pionnat

Monsieur le maire, Laurent Piolé et ses conseillers

ABO Energy développe depuis fin 2022, en lien avec les élus locaux, le projet agrivoltaïque de Pionnat sur cette même commune. La conception de ce projet aboutit et nous prévoyons de déposer une demande de permis de construire en préfecture en janvier 2025.

Nous attachons une importance particulière à la communication et au partage d'information autour du projet et du cadre législatif changeant dans le domaine des énergies renouvelables. Adoptée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes puissent définir des zones d'accélération pour le développement de ces énergies. D'une part pour atteindre nos objectifs climatiques et d'autre part pour assurer notre souveraineté énergétique, l'électrification et la décarbonation de nos usages nécessitent de massifier le recours aux énergies renouvelables.

Le Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie, prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situés hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie. C'est encore le cas du projet agrivoltaïque de Pionnat dont le dépôt de la demande de permis de construire aura probablement lieu avant la parution des zones retenues, dont la définition répond à un long processus entre les communes, le public et le référent préfectoral.

ABO Energy France SARL au capital de 100.000 Euros - Siren 441 291 432
1 Rue de la Soufflerie, 31500 TOULOUSE, France - contact.fr@aboenergy.com - Internet www.aboenergy.fr
Toulouse / Lyon / Nantes / Orléans



Ayant à cœur de poursuivre notre démarche de concertation et d'implication des acteurs du territoire, nous profitons de cette opportunité de nous réunir autour du projet agrivoltaïque de Pionnat en amont du dépôt de sa demande de permis de construire.

Le comité de projet sera composé :

- Du porteur de projet ABO Energy, représenté par Benoit RIMOUR.
- D'un représentant de la commune d'implantation du projet.
- D'un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune d'implantation du projet est membre.
- D'un représentant de chaque commune limitrophe de la commune d'implantation du projet.

Si vous le souhaitez, peuvent également être invités à participer au comité de projet à votre demande :

- Le préfet ou son représentant.
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné.
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné.
- Toute autre partie intéressée.

Afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet agrivoltaïque de Pionnat sur son territoire d'implantation, nous vous proposons de nous réunir **le jeudi 26 septembre à 16h** à la mairie de Pionnat (en salle de Conseil Municipal).

Nous vous présenterons :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte.
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables.
- Les options de raccordement envisagées.

Vous pourrez formuler des observations et nous vous indiquerons les conséquences que nous entendons en tirer.

Ces éléments seront mis à disposition du public via la page internet dédiée au projet (<https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/pionnat.html>).

Si vous êtes intéressé à l'idée de faire partie de ce comité pour le projet agrivoltaïque de Pionnat, pourriez-vous s'il vous plait m'en faire part en me contactant au 06 07 14 91 41 ou par mail à l'adresse suivante : benoit.rimour@aboenergy.com et ce **avant le 06 septembre 2024**.

En espérant une réponse favorable de votre part, je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout élément que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Piolé, l'expression de mes respectueuses salutations.

Benoit RIMOUR

ANNEXE 2 : Liste des invités

Courrier envoyé à la commune de :

- Pionnat (retour favorable)
- Ajain (pas de retour)
- Ladapeyre (pas de retour)
- Jarnages (pas de retour)
- Vigeville (retour négatif par mail le 06/08/2024)
- Ahun (pas de retour)
- Cressat (pas de retour mais présent)
- Mazeirat (pas de retour)
- Saint Laurent (retour favorable par mail le 20/08/2024)

Courrier envoyé au/à :

- Syndicat d'EST-CREUSE (pas de retour mais présent)
- Communauté de Communes de Creuse Confluence (pas de retour)

Nom Prénom : LOUGNON Riva
Représentant de la Commune / Communauté de communes de : Syndicat Est Gers
En qualité de : Chef de Projet TEPAC
Adresse email ; téléphone : _____

Recommandations et points d'observations concernant le projet agrivoltaïque d'Armantioux :

Le Syndicat Est Gers, conformément à
sa position, n'émet pas d'avis. Le Syndicat
accompagnera le Conseil Municipal dans la définition
de leurs conditions de soutien.

Nom Prénom : Poli Laurent
Représentant de la Commune / Communauté de communes de : Tournai
En qualité de : Maire
Adresse email ; téléphone : _____

Recommandations et points d'observations concernant le projet agrivoltaïque d'Armantioux :